

du *Canada*, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

ÉDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de le Couronne en Chancellerie, *Canada*.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

*Victoria*, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé *Benjamin Wier*, Ecuier, de notre Province de la *Nouvelle-Ecosse*, dans notre Puissance du *Canada*,

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit *Benjamin Wier*, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance du *Canada*, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

ÉDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors les dits honorables Messieurs *Flint* et *Wier* se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et ils ont pris leurs sièges en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que les honorables Messieurs *Flint* et *Wier*, Membres du Sénat, avaient fait et signé leur déclaration de qualification conformément à l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*,

La Chambre s'est ajournée.